

Appel à projets

« Faisons vivre le sport dans
les quartiers »

*« Animation des équipements sportifs de proximité dans les
Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) »*

1 CONTEXTE GÉNÉRAL

Région CVL (source Insee)	CVL	QPV CVL
Population < 14 ans	17,7%	26,4%
Population 15 - 24 ans	10,7%	13,7%
Population > 75 ans	17,0%	11,7%
Aucun diplôme	25,0%	46,0%
Diplômés du supérieur	33,0%	14,0%
Familles monoparentales	14,3%	34,9%
Familles < seuil de pauvreté	13,1%	50,0%
Taux de non emploi des femmes	37,3%	62,6%
Taux de non emploi des hommes	32,5%	53,3%
Part des étrangers	4,9%	25,1%
Part des emploi précaires	15,0%	29,0%
BRSA	13,0%	25,0%
Part des résidents étrangers	9%	22,0%
Habitants non couvert par une complémentaire santé	5%	11,0%
Part des locataires du parc HLM	14,0%	80,0%
Taux d'illettrisme	10,0%	17,0%

Avec un taux de familles monoparentales de 34.9% et un taux de non-emploi de femmes de 62.6% (contre 37.3% en CVL), les habitants des quartiers de la politique de la ville (QPV) et les femmes en particulier cumulent un ensemble de clignotants de vulnérabilité qui nous conduit à leur proposer, via cet AAP des activités physiques et sportives (APS) encadrées par des professionnels diplômés.

Il est constaté également un fort taux de non-recours aux droits sociaux dans les QPV :

- **50%** pour le Revenu de Solidarité Active (RSA), la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C), l'Allocation de Solidarité aux Personnes âgées (APSA -pour les personnes seules)
- **32%** pour la Complémentaire Santé Solidaire gratuite (CSS - sans participation) **72%** pour la CSS contributive
 - **90%** des bénéficiaires ont -30€ de reste à charge/an (dont 80% reste à charge <1€ (restes à charge concentrés sur optique, dentaire et appareils auditifs)
 - **10%** reste à charge de 250€ en moyenne (Affection Longue Durée)
 - Dispositif qui n'empêche pas le renoncement aux soins (certains coûts non remboursés, méconnaissance du dispositif, critères d'éligibilité complexes, manque de moyens pour s'acquitter de la participation financière...

En 2021, les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) du Centre-Val de Loire représentent moins de 3 % des licences sportives contre 6 % de la population.

Le taux de féminisation des licences y est également plus faible qu'ailleurs. (Source INSEE)

Les actions éligibles à cet appel à projet doivent viser un triple objectif :

- favoriser l'appropriation des équipements sportifs ainsi l'occupation de l'espace public par les filles et les femmes des QPV ;
- permettre le développement de la pratique sportive féminine dans un but d'égalité femmes-hommes et lutter contre la sédentarité ;
- lutter contre le non-recours en adossant à ces séances sportives des sensibilisations à l'accès aux droits.

2 PÉRIMÈTRE DE L'APPEL A PROJETS

Qui peut y répondre ?

Sont éligibles à l'appel à projets :

- Les associations sportives affiliées à une fédération française sportive
- Les communes de la région Centre-Val de Loire concernées par un contrat de ville*

Attention : POUR UN MÊME PROJET, seule l'association OU la commune peut déposer une demande

** La région Centre-Val de Loire regroupe 19 contrats de ville répartis sur 19 EPCI (établissement public de coopération intercommunale) et 30 communes sur tout le territoire.*

Toutes les informations via ce lien : <https://sig.ville.gouv.fr/territoire/24>

165 416 personnes résident dans les 57 quartiers prioritaires de la ville, ce qui représente 6 % de la population régionale totale (voir tableau en annexe).

Sur le volet « sport vecteur d'insertion sociale », il devra être précisé les orientations effectives d'accès aux droits en indiquant le nom de l'opérateur.

Quels projets ?

Durant la saison sportive 2026/2027, des séances d'activités physiques et sportives hebdomadaires et encadrées devront être proposées aux habitants des QPV avec une attention particulière pour les publics féminins.

Les créneaux proposés devront se réaliser en collaboration avec le tissu associatif local (associations de quartiers, structures d'insertion, établissements sociaux et médico-sociaux, ...) et d'autres partenaires locaux (bailleurs sociaux, institutions, ...).

Afin de mettre en œuvre la sensibilisation au non-recours une collaboration avec les opérateurs d'accès aux droits est souhaitée (CIDFF, CPAM, CAF, France Travail, Missions locales, lutte contre l'illettrisme, aide alimentaire...).

Un plan d'animations sportives détaillé devra être fourni ; celui-ci devra être mis en œuvre sur un ou plusieurs équipements sportifs, avec une ou des structures partenaires – **avec un minimum de 2 créneaux hebdomadaires et un maximum de 5 créneaux hebdomadaires de septembre 2026 à août 2027 (hors « petites » vacances scolaires).**

Les activités sportives : un levier pour renforcer l'accès aux droits

Les quartiers cumulent un ensemble d'indicateurs de vulnérabilité. Par ailleurs, le non-recours à certaines prestations dépasse les 40% dans les QPV et accroît le risque de précarité

socioéconomique et d'isolement des habitants qui ne bénéficient pas des aides ou des droits auxquels ils pourraient prétendre. C'est pourquoi, des actions de sensibilisation d'accès aux droits devront être adossées aux séances sportives a minima 2/trimestre (CPAM...)

Le créneau de 2 heures devra comprendre:

- un temps d'accueil,
 - une pratique sportive accessible à toutes et tous (durée au moins 1 heure),
 - un temps de convivialité, d'échanges et de socialisation,
 - un temps de sensibilisation pour renforcer l'accès au droit
-
- ➔ **Un créneau exclusivement à destination du public féminin devra être proposé**
 - ➔ **Toutes les séances devront être totalement gratuites**
 - ➔ **Les créneaux sportifs devront favoriser une pratique régulière d'activités physiques et sportives**
 - ➔ **Les animations proposées devront favoriser la mixité de genre, l'égalité et le respect des valeurs de la République**

3 FINANCEMENT DES PROJETS

Pour l'année 2026, **une enveloppe financière** est destinée au soutien au développement de cette politique publique en Centre - Val de Loire.

Pour cet appel à projets, il est prévu une prise en charge financière **à hauteur de**

- **2 000 €/saison pour un créneau sportif hebdomadaire (durée 2h)**
- **soit un minimum de 4 000 € (2 créneaux) et un maximum de 10 000 € (5 créneaux).**

4 MODALITÉS DE DÉPÔT

Tout projet devra, en amont du dépôt de la demande, faire l'objet d'un contact avec le référent SDJES et le délégué du préfet du QPV concerné (contacts en annexes)

Les demandes devront être déposées sur la plateforme

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/> - code 188 - Aides territoriales (hors emploi)

du lundi 9 février 2026 au jeudi 30 avril 2026 à 12h00 (délai de rigueur)

La commune devra fournir les éléments suivants :

- Le RIB de la collectivité ou de l'association concernée
- Tous éléments annexes jugés nécessaires

5 CONTACTS UTILES

Contacts SDJES

SDJES	Contact	Fonction	Adresse électronique
18- Cher	Véronique DOLEANS	Conseillère d'animation sportive	veronique.doleans@ac-orleans-tours.fr
28- Eure-et-Loir	Léa PINEAU	Conseillère d'animation sportive	lea.pineau@ac-orleans-tours.fr
36- Indre	David GALLOIS	Conseiller d'animation sportive	david.gallois@ac-orleans-tours.fr
37- Indre et Loire	André BAHON	Conseiller d'animation sportive	andre.bahon@ac-orleans-tours.fr
41- Loir et Cher	Aurélien DJADJO-MBAPPE	Conseiller d'animation sportive	aurelien.djado-mbappe@ac-orleans-tours.fr
45- Loiret	Aurélié GACHON	Conseillère animation sportive	aurelie.gachon@ac-orleans-tours.fr

Contacts Politique de la ville

Département	Nom	Fonction	Adresse électronique
18 Cher DDETSPP	Marine GUERIN	Chargé de mission politique de la ville	marine.guerin@cher.gouv.fr
	Cécile ROCHARD	Délégué du Préfet Vierzon et St Amand	cecile.rochard@cher.gouv.fr
	Grégory PHILBERT	Délégué du Préfet Bourges	gregory.philbert@cher.gouv.fr
28 Eure-et-Loir DDETSPP	Enora GRANNEC	Cheffe du service égalité des chances et solidarités	enora.grannec@eure-et-loir.gouv.fr
	Stéphanie BEAUR	Chargée de mission Egalité des Chances et Solidarités	stephanie.beaur@eure-et-loir.gouv.fr
	Céline LOLLIVIER	Déléguee du Préfet Agglo Chartres	celine.lollivier@eure-et-loir.gouv.fr
	Nicolas ALONSO	Délégué du Préfet Dreux	nicolas.alonso@eure-et-loir.gouv.fr
36 Indre DDETSPP	Catherine BARRAULT	Responsable service Emplois et Territoires, et en charge de la Politique de la Ville	catherine.barrault@indre.gouv.fr
	Laurent TIXIER	Délégué du Préfet	laurent.tixier@indre.gouv.fr
37 Indre-et-Loire DDETS	Sandra FONTAINE	Cheffe du bureau politique de la ville	sandra.fontaine@indre-et-loire.gouv.fr
	Lucile CASSAN	Déléguee du Préfet Tours (Europes, Tourettes, Fontaines et Rochepinard), St Pierre des Corps et Joué les Tours	lucile.cassan@indre-et-loire.gouv.fr
41 Loir-et-Cher DDETSPP	Jacob GUIMONT	Chargé de mission	jacob.guimont@loir-et-cher.gouv.fr
	Yoseph GOASDOUE	Délégué du Préfet	yoseph.goasdoue@loir-et-cher.gouv.fr
45 Loiret Préfecture	Noëlle COUSIN	Responsable du pôle politique de la ville	noelle.cousin@loiret.gouv.fr

Annexe – Liste des 57 Quartiers prioritaires de la ville en Centre-Val de Loire

Liste des 57 QPV CVL 2024			
Code quartier	Département	QPV	Ville
QN01801M	18	Bourges Nord	Bourges
QN01802M	18	Val d'Auron - Bourges	Bourges
QN01803M	18	Le Vernet - Saint Amand Montrond	Saint-Amand-Montrond
QN01804M	18	Clos Du Roy - Centre Ville - Vierzon	Vierzon
QN02801M	28	Les Vauvettes	Vernouillet
QN02802M	28	Les Clos	Chartres
QN02803M	28	Vieux Puits - Paradis - Maunoury	Lucé
QN02804M	28	Bruxelles - Arcades - Béguines	Lucé
QN02805I	28	Tallemont - Bretagne	Mainvilliers
QN02806M	28	Les Bâtes Tabellionne	Dreux, Vernouillet
QN02807M	28	Les Rochelles - Barthou	Dreux
QN02808M	28	Dunant - Kennedy	Dreux
QN02809M	28	Beauvoir	Châteaudun
QN02810M	28	Le Val	Nogent-le-Rotrou
QN02811N	28	La Madeleine	Chartres
QN03601M	36	Beaulieu	Châteauroux
QN03602M	36	Saint Jean - Saint Jacques	Châteauroux
QN03603M	36	Vaugirard - Saint Christophe - Les Rocheforts	Châteauroux
QN03604I	36	Nation Bernardines	Issoudun
QN03701I	37	La Verrerie	Amboise
QN03702M	37	Rabière	Joué-lès-Tours
QN03703M	37	Niqueux Bruère - Marcel Pagnol	La Riche
QN03704M	37	Rabaterie	Saint-Pierre-des-Corps
QN03705M	37	Fontaines	Tours
QN03706I	37	Rochevinard	Tours
QN03707I	37	Rives Du Cher	Tours
QN03708M	37	Europe	Tours
QN03709M	37	Sanitas	Tours
QN03710M	37	Maryse Bastié	Tours
QN03711M	37	Bords De Loire	Tours
QN03712M	37	Patte D'Oie - Malétrenne - Plaisance	Amboise
QN03713N	37	Les Tourettes	Tours
QN03714N	37	La Galboisière	Saint-Pierre-des-Corps
QN03715N	37	Le Morier	Joué-lès-Tours
QN04101M	41	Blois Nord	Blois
QN04102M	41	Les Rottes	Vendôme
QN04103M	41	Les Favignolles	Romorantin-Lanthenay
QN04104N	41	Quinière Nord Ouest	Blois
QN04501M	45	Le Clos de la Grande Salle	Fleury-les-Aubrais
QN04502I	45	Andrillons Ormes du Mail	Fleury-les-Aubrais
QN04503M	45	Lignerolles-Hartière	Fleury-les-Aubrais
QN04504M	45	Dauphine	Orléans
QN04505M	45	La Source	Orléans
QN04506M	45	Argonne	Orléans
QN04507M	45	Blossières	Orléans
QN04508M	45	Pont Bordeaux	Saint-Jean-de-Braye
QN04509M	45	Les Chaises	Saint-Jean-de-la-Ruelle
QN04510I	45	Les 3 Fontaines	Saint-Jean-de-la-Ruelle
QN04511M	45	Vésines	Châlette-sur-Loing
QN04512M	45	Le Plateau	Châlette-sur-Loing, Montargis, Villemandeur
QN04513M	45	Le Bourg - Chautemps	Châlette-sur-Loing, Montargis
QN04514M	45	La Chaussée	Montargis
QN04515I	45	Le Hameau	Sully-sur-Loire
QN04516I	45	Champs de la Ville	Gien
QN04517M	45	Montoires	Gien
QN04518M	45	Quartiers Nord	Pithiviers
QN04519M	45	Saint Aignan	Pithiviers